

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU ET AFAMBA
DIVISION

ESSE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Évaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Groupe d'Initiative Commune pour la Promotion du Développement Participatif (GIC PDP)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

PRÉFACE	3
RESUMÉ EXÉCUTIF	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	9
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE.....	11
I.1 champ géographique et populations cibles	11
I.2 Plan de sondage	11
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	13
I.4 Collecte et analyse des données	14
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'ESSE.....	15
II.1 Présentation de la commune.....	15
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	17
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.....	19
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	24
III.1 Description de la population enquêtée	24
III.2 Approvisionnement en eau potable	26
III.3 Services de santé	41
III.4 Services de l'éducation	49
III.5 Fourniture des services communaux.....	60
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE.....	68
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	68
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	70
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	73
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES	74
Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport.....	74
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête Scorecard.....	75
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements	95

PRÉFACE

Le présent rapport est relatif à l'évaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Il vise à mesurer la satisfaction des populations locales vis-à-vis des services publics rendus dans leurs espaces communaux respectifs et ceci dans les quatre secteurs ciblés. Le rapport fait ainsi suite au processus ayant guidé ce processus d'évaluation dans la commune d'Esse.

Le processus ayant conduit à l'élaboration du ScoreCard s'est déroulé durant la période allant de Mars à Juin 2022, sous la supervision du Programme National de Développement Participatif (PNDP), avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS). Les équipes du Groupe d'Initiative Commune pour la Promotion du Développement Participatif (GIC PDP), qui est l'Organisation de la Société Civile (OSC) retenue comme maître d'œuvre, ont sillonné toute la commune pour réaliser les enquêtes ayant conduit à mesurer l'appréciation que font les ménages de la commune, par rapport au service public rendu dans les secteurs identifiés à savoir : l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation et les services communaux. Le rapport présente également des analyses détaillées faites sur la base des informations transmises par les ménages durant l'enquête.

A la suite de ces analyses, des recommandations ont été faites en vue d'optimiser le service public offert par l'Etat et la Commune. Il est question d'engager les populations à une plus grande implication dans la gestion de la chose publique. Ces recommandations se déclinent à travers un plan d'action suffisamment détaillé qui permettra à la commune de piloter un certains nombres d'activités qui devront conduire in fine à la mise en place d'un véritable Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Qu'il me soit ici permis de remercier l'ensemble des parties prenantes à la réalisation de ce projet. Je voudrais ainsi exprimer toute ma gratitude au PNDP ainsi qu'à son partenaire technique l'INS. Je remercie également les responsables des services déconcentrés de l'Etat qui nous ont accompagné comme à leur habitude à travers leur disponibilité ; l'ensemble des populations de la commune pour leur participation et surtout pour l'accueil réservé aux enquêteurs ; je remercie enfin l'Organisation de la Société Civile (OSC) GIC PDP qui a assuré la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Je ne saurais terminer mon propos sans faire appel à l'ensemble de la commune, notamment toutes les populations et les forces vives, à s'approprier ce rapport. J'exhorte aussi le comité de suivi des changements mis en place à se mettre sans tarder au travail afin que les améliorations dans le service public soient effectives dans un avenir proche.

Le maire de la commune d'Esse

RESUMÉ EXÉCUTIF

Après une première vague effectuée en 2019, le PNDP a lancé la deuxième vague des enquêtes ScoreCard au courant de l'année 2022. L'objectif du ScoreCard est de capter la perception des populations sur la qualité du service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. De manière spécifique, il s'agit d'apprécier et expliquer la satisfaction et/ou l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans ces secteurs. Le but ultime est de favoriser la mise en place du contrôle citoyen dans chacune des communes du Cameroun.

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) peut se définir comme toute action des citoyens ou des OSC qui vise entre autres, à apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés et à contrôler l'action publique et/ou à obliger les responsables à rendre compte aux citoyens. L'originalité du CCAP réside dans l'opportunité offerte aux populations de donner un avis sur les décisions touchant directement la gestion de la chose publique.

Afin de parvenir à des résultats satisfaisants, le PNDP avec l'appui technique de l'INS, ont mis en place une Coordination technique nationale, chargée de concevoir une démarche à la fois technique et scientifique. Cette coordination a conçu une méthodologie rigoureuse dont les étapes majeures sont les suivantes :

- La sélection des OSC pour chaque lot de communes,
- La formation des OSC dans la ville de Dschang en Avril 2022
- La cartographie et le dénombrement par les équipes de l'INS,
- L'échantillonnage des ménages,
- La collecte des données ou enquête par les OSC,
- Le traitement des données par l'INS,
- L'analyse des données et la rédaction des rapports d'étude par les OSC,
- La mise en place des comités de suivi des changements.

Les principaux résultats issus de l'enquête sont les suivants :

- Sur le plan de l'approvisionnement en eau potable, environ 55% des ménages sont insatisfaits du service rendu, pour la plupart cette insatisfaction est principalement due à l'éloignement et à l'insuffisance des points d'eau.
- En ce qui concerne le volet sanitaire, un peu plus de 85% des ménages ont recours à une formation sanitaire publique, et parmi ces ménages, moins de 7% déclarent être insatisfaits du

service rendu, les raisons avancées étant principalement, l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des soins et l'insuffisance des médicaments.

- Dans le secteur éducation, globalement, plus de 85% des enfants scolarisés fréquentent un établissement public. Ceux des parents qui optent pour le privé le font principalement pour cause d'éloignement des établissements publics. Pour les ménages dont les enfants sont scolarisés dans le public, une proportion globale de moins de 2% sont insatisfaits de l'offre de service. La plupart de ces ménages sont ceux ayant des enfants dans le cycle primaire. Les raisons de cette insatisfaction varient en fonction des cycles d'enseignement. Ainsi, pour les cycles primaire et secondaire tous les ménages concernés estiment que les établissements fréquentés sont éloignés, par ailleurs pour la quasi-totalité des ménages les salles de classe sont insuffisantes quel que soit le cycle d'enseignement.
- S'agissant des services communaux, 25% environ des ménages déclarent être insatisfaits du service. Les raisons étant entre autres l'absence d'information sur la gestion communale, la lourdeur dans le traitement des demandes.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAPI	Computer Assistant Personal Interviewing
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CSI	Centre de Santé Intégré
FOSA	Formation Sanitaire
GIC PDP	Groupe d'Initiative Commune pour la Promotion du Développement Participatif
INS	Institut National de la Statistique
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNDP	Programme National de Développement Participatif
ZD	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	19
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	20
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	21
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux	22
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	25
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	26
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	27
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	28
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	29
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	30
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	31
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	32
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	32
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	33
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	34
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	35
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin ..	36
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	37
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	38
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	39
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	41
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	42
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	42
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	43
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	43

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et appréciation par les ménages de l'accueil du personnel soignant.....	44
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	45
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	46
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence...	47
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	49
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	50
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	50
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	51
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	52
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	53
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	54
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	55
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	56
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	58
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	59
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service .	60
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal	61
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	63
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	64
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	65
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale	66

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2004, le PNDP est mis en place par le gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers, son avènement fait suite à l'adoption d'un ensemble de textes relatifs au renforcement de la décentralisation¹, laquelle décentralisation était déjà consacrée par la constitution du 18 janvier 1996. Le PNDP est le bras séculier de l'Etat en matière de décentralisation, il est un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local. Les deux premières phases du programme ont permis de doter l'ensemble des communes des plans de développement, contribuant ainsi à améliorer de façon significative l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement). Le programme a également permis d'étendre le processus de décentralisation dans l'ensemble du territoire national, à travers le renforcement des capacités des ressources humaines communales.

La troisième phase du PNDP dite de consolidation des acquis actuellement en cours, a pour objectif de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Le CCAP est une démarche orientée vers l'obligation de rendre des comptes et qui repose sur l'engagement civique : ce sont les citoyens ordinaires et les organisations de la société civile qui veillent directement ou indirectement à obliger des détenteurs du pouvoir de rendre des comptes. Les mécanismes du contrôle citoyen sont donc régis par une demande et fonctionnent selon un processus ascendant, en partant de la base.

Pour contextualiser, la mise en place du CCAP dans les communes camerounaises par le PNDP, a entre autres indicateurs, le : « Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information ». A cet effet, le PNDP avec l'appui technique de l'INS a entrepris de réaliser le ScoreCard. Une première vague a eu lieu en 2019 dans 153 communes, elle a permis de capter la perception des populations sur la qualité des services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place des mécanismes efficace de bonne gouvernance à travers lesquels des changements considérables peuvent être capitalisés dans les communes concernées. La deuxième vague du ScoreCard consiste en une évaluation de la satisfaction des services rendus par l'offre des biens et services publics dans l'espace communal, au terme de laquelle les communes et leurs communautés avec l'appui des OSC, élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes

¹ Loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ; loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions

mettront en œuvre, en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus par cette offre. Elle porte sur 188 communes et est centrée sur quatre secteurs que sont : l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux.

Ce rapport fait suite à l'enquête ScoreCard réalisée dans la commune d'Esse, il se présente selon la structure suivante :

- Préface,
- Résumé exécutif,
- Introduction générale,
- Chapitre 1 : Synthèse méthodologique de l'enquête,
- Chapitre 2 : Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la commune d'Esse,
- Chapitre 3 : Principaux constats relevés dans les secteurs cibles.

Ce chapitre est consacré à la présentation de l'ensemble des méthodes scientifiques et techniques ayant conduit à la réalisation de l'enquête ScoreCard dans la commune d'Esse. Ces différentes méthodes ont été élaborées par la Coordination technique nationale du ScoreCard, constituée des cadres du PNDP et de l'INS.

I.1 champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 58 villages de la commune d'Esse. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages échantillonnées. Le choix a été fait de procéder à un échantillonnage représentatif, étant donné la quasi impossibilité à réaliser une enquête avec l'ensemble des ménages de la commune. Un plan de sondage a par conséquent été élaboré pour dégager des estimations statistiquement fiables.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de la spécificité du terrain (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 313 ménages dans la Commune de Esse. Cette enquête s'appuie sur 12 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 25 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 313 ménages à enquêter dans la

Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

$P1h_i$: probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la Commune h ,

$P2h_i$: probabilité de sondage au deuxième degré dans la i ème ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD_i , et th_{ij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD_i de la Commune h .

On note que $th_{ij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des th_{ij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la Commune h est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre bhi de ménages ont été tirés à partir des Lhi ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la ième ZD ou dans le segment choisi de la ième ZD de la Commune h. Donc :

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la ième ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs ciblés, l'enquête ScoreCard vise à capter les informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC). Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer

Assistant Personal Interviewing), à l'aide des tablettes et smartphones à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

Les données ont été collectées par une équipe du GIC PDP. Mais avant la descente sur le terrain, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Par la suite, une restitution des connaissances acquises a été organisée au sein de l'OSC dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination régionale du ScoreCard, composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques de conduite d'une enquête, le remplissage des différents questionnaires avec une emphase sur celui réservé aux ménages. Une simulation a été organisée pour mettre les agents enquêteurs en situation. A la fin de l'atelier une sélection des enquêteurs a été faite.

La collecte des données dans la commune d'Esse s'est déroulée du 20 au 25 juin 2022. Les données collectées ont été directement transmises sur un serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS, selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition du GIC PDP, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, les OSC ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune d'affectation.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'ESSE

Il sera question dans ce chapitre de présenter sommairement la commune d'Esse avant de faire une revue des services publics rendus aux populations dans cette commune, ceci sur la base des quatre secteurs dédiés que sont : l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux.

II.1 Présentation de la commune

Cette présentation se fera successivement du point de vue administratif et historique, démographique, géographique, socioéconomique et culturel.

II.1.1 Situation administrative et historique

Entre 1870 et 1880, le colon Hans Dominik sévissait chez les Mvele. Cette tribu de la région coloniale du Nyong et Sanaga avait deux grandes chefferies traditionnelles avec à leurs têtes deux chefs supérieurs. Ze Mendouga basé à Awae et Ngoa Evina basé à Bikoé, un grand village situé à trois (3) kilomètre (km) d'Esse-centre. En ce temps-là, le site actuel de la ville d'Esse n'était qu'une vaste savane. Lorsque le colon Hans Dominik décide de la création de cette unité administrative, il se réfère au chef supérieur Ngoa Evina qui indiqua la zone actuelle pour la création de la ville d'Esse. Dès lors plusieurs événements se succèdent : en 1880 le major Hans Dominik est assassiné par pendaison. Cet assassinat va susciter une vaste répression des indigènes qui s'éparpilleront en grand nombre dans la région. En 1916, au cours de la première guerre mondiale, les forces armées françaises repoussent les forces allemandes hors du Cameroun. L'administration coloniale française s'installe au Cameroun et en 1952 par décret de l'administration coloniale, la ville d'Esse est créée. Plus tard la ville d'Esse devient chef-lieu de la commune portant le même nom.

La Commune d'Esse voit ainsi le jour le 21 août 1952 par arrêté 537. Elle comportait les Communes d'Awae, d'Afanloun et d'Edzedouan. En 1977, par décret N° 77/23 du 29 juin 1977 la Commune d'Awae en est détachée et en 1995 celles d'Afanloun et d'Edzendouan.

II.1.2 Situation démographique

Au moment du troisième Recensement Général de la Population, la commune d'Esse compte 16 822 habitants. La très grande majorité de la population est constituée des Mvele.

II.1.3 Situation géographique

(i) Climat

Le climat est de type équatorial composé de quatre saisons soit : deux saisons sèches et deux saisons de pluie. Les saisons sont réparties ainsi qu'il suit :

- Une grande saison sèche, de mi-novembre à mi-mars,
- Une petite saison des pluies, de mi-mars à mi-juin,
- Une petite saison sèche de mi-juin à août,
- Une grande saison des pluies de septembre à mi-novembre.

(ii) Sols

Les sols sont dans l'ensemble peu profonds et de nature ferralitiques et / ou argilo limoneux sur les hauteurs, sédimentaires et très riches en matière organique dans les bas-fonds.

(iii) Relief

Le territoire de la Commune d'Esse se présente sous l'aspect d'un vaste plateau quelques collines. La topographie est par endroit accidentée et recouverte dans sa plus grande partie d'une forêt secondaire parsemée de jachères.

Son altitude varie entre 500 et 800 m et les sols sont de nature ferralitique et latéritique sur terre ferme et limoneux sableux dans les bas-fonds. On trouve une forte concentration de pierres et de sable.

(iv) Hydrographie

Le réseau hydrographique est nourri par plusieurs rivières et cours d'eau tels que : l'Afamba, l'Assamba, Meki'i, Mbessi, Nkoundi, Mebembe, l'Avo'o, riches en poissons d'espèces et crustacés divers tels : le capitaine, le tilapia, le silure, le crabe).

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le secteur primaire domine largement le tissu économique de la commune d'Esse. L'activité principale ici étant l'agriculture avec comme spéculations de base : le cacao en tant que culture de rente ; les cultures vivrières quant à elles sont représentées par le manioc, la banane plantain, le maïs etc. La production agricole est assez satisfaisante malgré de nombreux problèmes dont les plus récurrents sont : l'insuffisance d'encadrement et d'appui technique et financier aux agriculteurs.

On recense également quelques initiatives d'élevage qui tentent de diversifier le tissu économique, mais à l'instar de l'agriculture, le soutien technique et financier faait défaut et ralenti de fait les activités économiques.

Le commerce représente l'autre activité économique phare de la commune, il se pratique principalement dans les marchés aménagés à cet effet. En dehors de la ville d'Esse certains villages sont dotés de hangars de marché. Les principaux produits écoulés proviennent de l'agriculture, les produits de première nécessité y sont également écoulés.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Après avoir consacré la décentralisation comme mode de gestion de son territoire à travers la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun s'est doté d'un arsenal juridique détaillant les modalités d'application de cette décentralisation. Entendue trivialement comme un transfert de pouvoir de l'Etat vers des personnes morales notamment les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Le corpus législatif qui encadre la décentralisation au Cameroun, identifie clairement un ensemble de compétences transférées aux CTD et plus spécifiquement aux communes. Faisant ainsi de ces entités de véritables centres d'impulsion du développement local et partant, du développement de l'ensemble du territoire.

S'agissant spécifiquement des secteurs ciblés par le ScoreCard, les compétences transférées sont les suivantes :

(i) Approvisionnement en eau potable :

- Etudes de faisabilité, construction et réhabilitation, entretien des puits et forages ;
- Conservation, protection et utilisation durable de l'eau ;
- Entretien et réhabilitation de l'ensemble des puits et forages de la municipalité ;
- Hygiène et assainissement aux abords des puits et forages de la commune ;
- Tenue d'une base de données de toutes les infrastructures de la municipalité liées à l'eau potable.

(ii) Santé

- Création, équipement, gestion et maintenance des centres de santé de la commune conformément à la carte sanitaire ;
- Recrutement et gestion du personnel infirmier et paramédical des Centres de Santé Intégrés (CSI) et des Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA)
- Assistance aux établissements de santé et aux centres d'action sociale ;
- Présider le comité de santé des formations sanitaires.

(iii) Education

- Création, gestion, équipement, entretien et maintenance des écoles maternelles et primaires de

la commune ; ainsi que des établissements préscolaires, conformément à la carte scolaire ;

- Recrutement et gestion du personnel enseignant et de soutien desdites écoles ;
- Acquisition des fournitures scolaires (paquet minimum) et des équipements ;
- Participation à la gestion et à l'administration des collèges et lycées publics par le biais de plateformes de dialogue et de concertation.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Une analyse minutieuse des données collectées auprès des services des secteurs cibles ainsi qu'auprès de l'institution communale nous conduit à établir des constats dans les tableaux ci-dessous :

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	DDMINEE	Commune	DDMINEE	Commune	DDMINEE	Commune	DDMINEE	Commune
Puits avec pompe à motricité humaine	135	135	124	124	124	89	91	87
Puits avec pompe électrique	0	0	/	/	/	/	/	/
Forages avec pompe à motricité humaine	44	44	44	35	44	18	44	18
Forage avec pompe électrique	0	1	/	1	/	1	/	1
Borne-fontaine	0	0	/	/	/	/	/	/
Source	0	0	/	/	/	/	/	/
Réseau d'adduction d'eau communal	0	0	/	/	/	/	/	/
Total								

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

A l'observation du tableau ci-dessus, il existe une relative concordance entre les informations provenant de la délégation du MINEE et celles de la commune. Sur les points d'eau existants, seul le forage avec pompe électrique évoqué par la commune ne figure pas dans les données du MINEE. La différence d'information concerne les COGES. Pour le MINEE tous les points d'eau sont dotés d'un COGES mais certains sont non fonctionnels ; pour la commune tous les points d'eau ne sont pas dotés d'un COGES.

II.2.2 Secteur Santé

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégré	10	10	10	Oui	/	Oui	/	/	
Centre Médical d'Arrondissement	0	/	/	/	/	/	/	/	
Hôpital de district	1	1	1	Non	/	/	/	/	
Hôpital régional	0	/	/	/	/	/	/	/	
Hôpital de référence	0	/	/	/	/	/	/	/	
Formation sanitaire privée	2	2	2	Non	/	/	/	/	
Autres (à préciser)									
Total									

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

La Commune d'Esse dispose au total de 13 formations sanitaires dont 11 publiques et 02 privés. Il y apparait que le soutien de la commune est exclusivement destiné aux formations sanitaires publiques. Le soutien de la commune envers les formations sanitaires n'est destiné qu'aux centres de santé intégrés, ce soutien se manifeste à travers un appui financier.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	18	11	0	11	11
	Privé laïc	/	01	01	0	01
	Privé confessionnel	/	11	0	03	03
	Ecole de parents	/	02	0	0	0
Primaire	Public	36	32	0	32	32
	Privé laïc	/	01	0	01	01
	Privé confessionnel	/	03	0	03	03
	Ecole de parents	/	08	/	/	/
Secondaire	Public	/	08	0	07	07
	Privé laïc	/	0	/	/	/
	Privé confessionnel	/	01	0	01	01
	Ecole de parents	/				
Total						

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

La carte scolaire prévoit 89 établissements dans le cycle secondaire, cependant la commune n'enregistre que 8 établissements, on a ainsi une couverture d'à peine 9%. Au niveau des cycles maternel et primaire, la couverture bien qu'incomplète est néanmoins acceptable. Il faut aussi relever la présence de quelques établissements privés dans l'ensemble des cycles et noter l'existence des associations des parents d'élèves dans tous les établissements.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire l'inventaire des services rendus par l'institution communale d'Esse et d'apprécier le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires de ces services.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	15
Aménagement des voiries	Oui	/
Gestion des déchets / Assainissement	Non	/
Légalisation des documents	Oui	2
Authentification des documents	Oui	2
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Oui	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	

Autres (à préciser) Action culturelle, sport, hébergement, morgue municipale	Oui	
--	-----	--

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

En dehors de l'hygiène et l'assainissement, la commune d'Esse fournit tous les autres services dans des délais assez raisonnables. La Commune maximise ainsi des potentielles recettes tout en assurant des missions et compétences qui lui sont désormais dévolues à la suite du transfert des compétences prévues dans le cadre de la décentralisation.

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune d'Esse en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête était composé de 313 ménages. Le taux de couverture de cet échantillon a été de 100% pendant l'enquête. Autrement dit, tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés. Dans chacun de ces ménages, les enquêtés étaient prioritairement le chef de ménage ; et, en cas d'absence de celui-ci, tout autre membre du ménage habilité à fournir les informations nécessaires.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage							
		Chef de ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	Total
Strate de Résidence	Urbain	58,7	20,6	11,1	4,8	4,8	0	0	100,0
	Rural	57,9	16,8	17,9	1,5	4,0	1,5	0,4	100,0
	Total	58,0	17,6	16,7	2,1	4,2	1,2	0,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Il ressort du tableau ci-dessus qu'à l'échelle de la commune, 58% des répondants sont chef de ménage, soit près de 3 répondants sur 5. Les deux autres catégories de répondants les plus rencontrés sont les conjoints(es) des chefs de ménage (17,6%) et les fils/filles des chefs de ménages ou de leurs conjoints(es).

Le tableau suivant renseigne sur l'âge des répondants en fonction de leur milieu de résidence ainsi que leur sexe.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	71,4	15,6	27,2	23,8	9,7	11,9	55,6	13,2	21,1
	[20 - 35[	9,5	11,9	11,4	57,1	23,0	28,4	25,4	16,5	18,2
	[35 - 50[	9,5	28,8	24,8	9,5	20,4	18,7	9,5	25,3	22,3
	Plus de 50 ans	9,5	43,8	36,6	9,5	46,9	41,0	9,5	45,1	38,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Esse 2022

En milieu urbain, les répondants de sexe masculin sont majoritairement âgés de moins de 20 ans tandis qu'en milieu rural ils sont majoritairement âgés de plus de 50 ans. Chez les répondants de sexe féminin, la tranche d'âge la plus représentée en milieu urbain est celle comprise entre 20 et 35 ans et en milieu rural c'est celle des plus de 50 ans.

A l'échelle de la commune et tous sexes confondus, les plus de 50 ans sont ceux ayant le plus participé à l'enquête, suivi de la tranche comprise entre 35 et 50 ans. La tranche d'âge la moins représentative est celle des 25-35 ans.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Le sixième Objectif de Développement Durable (ODD) s'intitule : « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer, une gestion durable des ressources en eau ». Cet ODD vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau.

Cette section sera consacrée à la typologie des points d'eau existants dans la commune d'Esse, mais aussi à la qualité de l'eau et à sa gestion.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune d'Esse

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune d'Esse.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier									
	<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Forage avec pompe électrique</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Mare</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>
Urbain	68,3	1,6	17,5	39,7	0	14,3	0	0	0	14,3
Rural	72,2	0,7	7,0	9,2	0	11,4	0	0	0	5,9
Ensemble	71,4	0,9	8,9	14,9	0	11,9	0	0	0	7,4

Source : Enquête CCAP2, Esse2022

Au regard des chiffres ci-dessus, les puits équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) sont les points d'eau les plus répandus avec une proportion de 71,4% à l'échelle de la commune. Les puits avec PMH sont suivis par les puits à ciel ouvert et les sources. Pour les orages avec PMH ils sont mentionnés par seulement 8,9% de ménages.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau										Total
		<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Forage avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Mare</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	
Urbain	88,9	67,9	3,6	/	23,2	/	0				3,6	
Rural	93,0	74,8	0	/	7,5	/	11,8				5,9	
Ensemble	92,3	73,5	0,6	/	10,3	/	9,7				5,5	

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

À la lecture du tableau, on remarque que 92,3% des ménages de la commune utilisent une source d'eau publique. Le type de point d'eau le plus utilisé étant le puits avec PMH, il est utilisé par 73,5% des ménages. Les forages équipés de PMH représentent le deuxième type de point d'eau public le plus utilisé avec une proportion de 10,3% de ménages. La commune compte un forage équipé de pompe électrique, ce dernier est utilisé par 3,6% des ménages exclusivement situés en milieu urbain. Il est important de relever ici que 5,5% des ménages de la commune située aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale ont pour principale point d'approvisionnement en eau une rivière. Ce qui pourrait donner lieu à une forte exposition aux maladies hydriques.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune d'Esse

Cette section analyse la fréquence de disponibilité des points d'eau publics dans l'espace communal.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										
			<i>Puits avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Puits avec pompe électrique</i>	<i>Puits à ciel ouvert</i>	<i>Forage avec pompe à motricité humaine</i>	<i>Borne-fontaine</i>	<i>Source</i>	<i>Mare</i>	<i>Réseau d'adduction d'eau</i>	<i>Adduction en eau potable</i>	<i>Rivière</i>	<i>Total</i>
Urbain	36,5	31,7	65,0	/	/	20,0	/	0	/			10,0	100,0
Rural	72,5	82,1	72,8	/	/	7,6	/	12,9	/			6,7	100,0
Ensemble	65,8	72,6	72,1	/	/	8,6	/	11,9	/			7,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse2022

Environ 3 ménages sur 10 en milieu urbain déclarent que le principal point d'eau utilisé est disponible tout au long de l'année, tandis qu'en zone rurale c'est le cas pour 7 ménages sur 10.

Ces proportions sont presque les mêmes s'agissant de la disponibilité du principal point d'eau tout au long de la journée, on a ainsi 31,7% des ménages en milieu urbain contre 82,1% des ménages en milieu rural. Pour 72,1% de ces ménages, les puits équipés de PMH sont les plus disponibles tout au long de la journée. Les forages équipés de PMH quant à eux sont disponibles durant toute la journée pour 8,6% des ménages. Faudrait souligner ici que pour 7% de ces ménages, les rivières sont des points d'eau disponible tout au long de la journée.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		<i>Une fois</i>	<i>Deux fois</i>	<i>Trois fois</i>	<i>Total</i>
Urbain	16,7	61,1	38,9	0	100,0
Rural	53,3	60,0	36,7	3,3	100,0
Ensemble	33,3	60,6	37,9	1,5	100,0

Source: Enquête CCAP2, Esse 2022

La fréquence de disponibilité du principal point d’eau correspond aux besoins de moins de 2 ménages sur 5. Quant à la fréquence d’approvisionnement proprement dite, il faut dire que seul 1 ménage sur 10 a accès au point d’eau trois fois par jour, 3 ménages sur 10 y ont accès deux fois par jour et 6 ménages sur 10 peuvent s’approvisionner une seule fois par jour.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Il s’agit ici de mesurer la proportion des ménages dont le principal point d’eau a été en panne et le temps mis pour qu’il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		<i>Moins d'une semaine</i>	<i>Entre une semaine et un mois</i>	<i>Entre un mois exclu et trois mois</i>	<i>Plus, de trois mois</i>	<i>Pas encore</i>	<i>Total</i>
Urbain	76,8	23,3	32,6	27,9	4,7	11,6	100,0
Rural	39,8	7,9	63,4	18,8	3,0	6,9	100,0
Ensemble	46,5	12,5	54,2	21,5	3,5	8,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse2022

Dans les six derniers mois, 46%des ménages de la commune ont subi une panne de leur principal point d'eau, la plus grande proportion de ces ménages se situe en milieu urbain soit 76,8%, près de 40% sont quant à eux situés en zone rurale.

A la survenance des pannes, la période d'attente avant la réparation est le plus souvent d'une semaine à un mois, cette période correspond au temps d'attente pour 54,2% des ménages. C'est la période d'attente moyenne quelle que soit la strate de résidence.

Il importe de se pencher sur les acteurs intervenant dans la réparation des points d'eau.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	Total
Urbain	42,9	0	0	30,4	1,8	0	8,9
Rural	5,9	0	1,2	22,0	0	0	14,6
Ensemble	12,6	0	1,0	23,5	0,3	0	13,5

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Globalement, les COGES sont les acteurs principaux dans la maintenance et l'entretien des points d'eau. Mais dans le détail, l'acteur principal diffère selon que l'on en soit en milieu urbain ou rural. Ainsi, si les COGES représentent l'acteur principal en zone rurale pour 22% des ménages, en milieu urbain par contre, 42,9% des ménages déclarent qu'il s'agit plutôt de la commune.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Total
Urbain	64,3	21,4	0	17,9	12,5
Rural	57,9	6,7	0	72,8	19,7
Ensemble	59,0	9,4	0	62,9	18,4

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Il faut aussi souligner le rôle important des communautés dans la gestion des principaux points d'eau utilisés par les ménages notamment en zone rurale. 72,8% des ménages de ce milieu déclarent que leur principale source d'approvisionnement est gérée par la communauté, en milieu urbain, la communauté est impliquée dans la gestion du principal point d'eau pour presque 18% des ménages. Toutefois, dans cette strate de résidence, le

principal acteur dans la gestion des points d'eau est le COGES. Ce dernier intervient également dans la gestion du principal point d'eau pour 57,9% des ménages.

La place prépondérante qu'occupent les COGES dans la gestion des points d'eau traduit une relative bonne organisation au sein des communautés. Il faut dès lors s'interroger sur les contributions des ménages au fonctionnement desdits COGES, c'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	58,9	28518,5	48,5	36,4	/	63,6		0	0	100,0
Rural	54,7	34122,2	3,6	2,2	/	94,2		1,4	2,2	100,0
Ensemble	55,5	33047,1	12,2	8,7	/	88,4		1,2	1,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Un ménage sur deux contribue financièrement au fonctionnement des COGES. Le montant moyen s'élève à 28 518 FCFA en milieu urbain et à 34 122 FCFA en milieu rural. Pour 48,5% des ménages urbains le montant cotisé est élevé, alors qu'en milieu rural seulement 3,6% des ménages trouvent le montant élevé.

Les contributions sont versées majoritairement de façon mensuelle.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en

minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	320,8	6,0	18,6	6,4	12,5	14,3	64,3	8,9	0
Rural	6268,5	8,8	6,5	6,8	18,9	48,8	20,5	7,1	4,7
Ensemble	5194,1	8,3	8,7	6,7	17,7	42,6	28,4	7,4	3,9

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

La distance moyenne parcourue par les ménages pour accéder à leur principale point d'eau est de 320m. mais cette distance doit être relativisée car en milieu rural elle s'élève en moyenne à plus de 6km. La durée moyenne du trajet est de 8 minutes. On peut en déduire que les points d'eau sont relativement proches des habitations en milieu urbain. Le temps d'attente quant à lui est estimée par les ménages à environ 9 minutes, mais en milieu urbain il est de plus de 18minutes.

Quant à l'appréciation du service rendu par le principal point d'eau, 48,8% des ménages en zone rurale le trouvent bon contre 14,3% des ménages en zone urbaine, ces derniers déclarent dans leur grande majorité soit 64,3%, que le service est passable.

De nombreux ménages n'étant pas totalement satisfaits du service en matière d'approvisionnement en eau potable, il serait intéressant de savoir quelle idée les ménages se font de la qualité de l'eau en elle-même.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que l’eau de la principale source d’approvisionnement en eau :		
	<i>a une d’odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	23,2	28,6	26,8
Rural	8,7	10,6	12,2
Total	11,3	13,9	14,8

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Il ressort de ce tableau que pour 2 ménages sur 10 en zone urbaine, la principale source d’approvisionnement en eau a une odeur, un goût et une couleur. En milieu rural, bien que la proportion soit plus faible, des ménages trouvent quand même que leur principal point d’eau a une odeur, une couleur et un gout. On peut déduire que beaucoup de ménages considèrent que leur principale source d’approvisionnement ne remplit pas les caractéristiques basiques d’une eau potable.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l’Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’eau	Au Chef de village/ quartier	A l’Autorités administrati ves	A Camwater / SNEC	A Autre	
Urbain	12,7	100,0	0	0	0	0	0	0	0	62,5
Rural	39,6	97,2	5,6	6,5	0,9	1,9	29,6	0	2,8	12,0
Ensemble	34,5	97,4	5,2	6,0	0,9	1,7	27,6	0	2,6	15,5

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Pour améliorer l’approvisionnement en eau potable dans la commune, 34,5% des ménages ont exprimé un besoin dans les six derniers mois, soit 100% des ménages situés en zone urbaine qui ont adressé leur besoin à l’endroit du maire et parmi ceux-ci, 62,5% ont vu leur besoin être satisfait. En milieu rural, 9 ménages sur 10 ont également exprimé un besoin à l’endroit du maire, mais seul 1 ménage sur 10 déclare que le besoin a été satisfait.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain	0	100,0	/	0	100,0
Rural	0,3	92,3	/	7,7	100,0
Ensemble	0,2	94,4	/	5,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Après avoir exprimé un besoin supplémentaire en matière d'approvisionnement en eau, le temps moyen mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé est de moins d'un mois. Néanmoins en zone rurale, 7,7% des ménages déclarent avoir attendu plus de trois mois avant la satisfaction du besoin exprimé.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l’approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d’eau	Mauvaise qualité de l’eau	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d’eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l’approvisionnement en eau	Autre
Urbain	58,7	13,5	10,8	27,0	10,8	2,7	13,5	0
Rural	54,2	36,5	24,3	48,6	18,2	12,8	0,7	2,7
Ensemble	55,1	31,9	21,6	44,3	16,8	10,8	3,2	2,2

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

L’enquête s’est également penchée sur l’appréciation générale que font les ménages quant à l’approvisionnement en eau potable dans leur commune. Le constat qu’on peut faire est qu’environ 2 ménages sur 5 sont insatisfaits du service rendu. La majorité de ces ménages (44,3%) avancent comme principale raison l’insuffisance des points d’eau, pour 31,9% des ménages l’éloignement du point d’eau est la raison de l’insatisfaction ; 21,6% donnent comme raison la mauvaise qualité de l’eau, les autres raisons avancées sont relatives aux coûts élevés, à la mauvaise gestion et à la lenteur de la maintenance.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable

Il sera question ici d’explorer les pistes de solution proposées par les ménage eux afin de résoudre les problèmes liés à l’approvisionnement en eau potable dans la commune d’Esse.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain	73,0	30,2	28,6	19,0	14,3	9,5	3,2	9,5	22,2	9,5	0
Rural	59,3	46,5	19,0	41,4	19,8	14,3	18,3	20,5	50,5	34,4	6,2
Ensemble	61,9	43,5	20,8	37,2	18,8	13,4	15,5	18,5	45,2	29,8	5,1

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Dans un contexte de participation citoyenne il est important de mesurer le niveau d'engagement des populations locales. Les ménages sont plus enclins à s'engager pour des actions relatives à la construction de nouveaux points d'eau. Ainsi, l'action pour laquelle la plupart des ménages sont prêts à s'engager est la contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, soit une proportion de 6 ménages sur 10. 43,5% sont quant à eux prêts à faire une donation de site pour la construction d'un point d'eau. Pour améliorer la qualité de l'eau, 45% des ménages sont prêts à participer à des sessions de formation en potabilisation de l'eau. Les ménages sont également prêts à s'engager en faveur de la redynamisation des COGES.

Cette volonté d'engagement de la part des ménages de la commune d'Esse, traduit les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'accès à l'eau potable. Toutefois, cet engagement constitue un socle sur lequel s'appuyer afin de mettre en place un véritable CCAP.

Après avoir capté l'appréciation du service rendu en matière d'approvisionnement en eau potable, il importe de se pencher sur le secteur santé.

III.3 Services de santé

Cette section explore de fond en comble l'offre sanitaire dans la commune d'Esse.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	74,6	25,4	0	100,0
Rural	88,3	11,0	0,7	100,0
Ensemble	85,7	13,7	0,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Dans la Commune d'Esse, 85,7% de ménages fréquentent une Formation Sanitaire (FOSA) publique, soit 7 ménages sur 10 en zone urbaine et 8 ménages sur 10 en zone rurale. Il faut relever le fait que plus de 25% de ménages en zone urbaines ont recours aux FOSA privées laïques, ce chiffre paraît assez élevé et traduit le fait que les populations rurales soient obligées de fréquenter des centres de santé qui ont souvent un plateau technique pas assez fourni et qui parfois fonctionnent en marge de la réglementation.

Il est dès lors important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité des médicaments	Autres
Urbain	18,8	25,0	81,3	68,8	50,0	37,5	0
Rural	62,5	59,4	68,8	81,3	87,5	40,6	0
Ensemble	47,9	47,9	72,9	77,1	75,0	39,6	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Il ressort de ce tableau que les ménages ont recours aux FOSA privées pour trois principales raisons, la première étant la qualité des soins, cette raison est évoquée par 77,1% des ménages. 75% des ménages ont quant à eux comme raison la disponibilité du personnel, pendant que 72,9% des ménages disent fréquenter les formations sanitaires privées en raison de la qualité de l'accueil. D'autres raisons comme la proximité, le cout des soins ainsi que la disponibilité des médicaments sont également évoqués.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					
	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Hôpital régional	Hôpital de référence	Total
Urbain	12,3	3,5	84,2	/	/	100,0
Rural	63,8	9,1	27,2	/	/	100,0
Total	54,3	8,0	37,6	/	/	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Logiquement, les Centres de Santé Intégrés (CSI) sont les FOSA publiques les plus fréquentées. Les CSI représentent la plus petite unité en termes de formation sanitaire et sont par conséquent les plus présents dans les villages. Ceci se vérifie par la proportion de ménages en zone rurale qui déclarent fréquenter les CSI, ils sont 63,8%.

En milieu urbain, du fait de la présence d'un hôpital de district, la grande majorité des ménages y ont recours, soit 84,2%.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	77,2	22,8	100,0	783,7	173,1
Rural	75,2	24,8	100,0	4634,6	153,7
Ensemble	75,6	24,4	100,0	3928,8	157,3

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Que l'on soit en milieu urbain ou rural, plus de trois quarts des ménages estiment être assez proches de la principale formation sanitaire publique fréquentée. Mais la notion de proximité doit être quelque peu nuancée, si en milieu urbain, la distance moyenne entre les ménages et les FOSA fréquentées est d'un petit peu moins de 800 mètres, en milieu rural, la distance moyenne est estimée à plus de 4 kilomètres.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune d'Esse selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	96,5	80,7	71,9	68,4	68,4	61,4	57,9	57,9	57,9	1,8
Rural	94,9	93,3	91,7	90,9	92,5	90,9	90,6	89,8	88,2	5,1
Ensemble	95,2	91,0	88,1	86,8	88,1	85,5	84,6	83,9	82,6	4,5

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Pour la plupart des ménages le petit matériel est disponible dans les formations sanitaires fréquentées.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Dans cette sous-section, il est question de s'intéresser à la moyenne des montants déboursés par les ménages dans les formations sanitaires, ainsi qu'à leur appréciation de l'accueil et du service rendu dans ces FOSA.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et appréciation par les ménages de l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon leur appréciation de l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	679,1	42,1	31,6	24,6	70,2	5,3	100,0
Rural	640,2	8,7	8,3	71,7	26,8	1,6	100,0
Ensemble	647,3	14,8	12,5	63,0	34,7	2,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Le montant moyen déboursé par les ménages pour l'obtention des soins dans les formations sanitaires publiques fréquentées est de 679 francs CFA, pour les ménages situés en zone rurale, ce montant s'élève à 640 francs CFA, s'il peut sembler abordable à première vue, il faut tout de même tenir compte du niveau de vie des populations locales et de la précarité ambiante. Ainsi, pour presque 4 ménages sur 10 en zone urbaine ce montant est élevé. Par ailleurs, des ménages déclarent avoir déjà payé des frais non autorisés pour obtenir des soins, 12,5% des ménages de la commune sont dans ce cas de figure et 31,6% de ceux-ci sont des ménages de la zone urbaine. Ces pratiques pourraient s'apparenter à de la corruption. Il importe que les autorités sanitaires et communales prennent des mesures pour faire cesser ce genre de pratiques.

S'agissant de l'accueil réservé aux patients, 3 ménages sur 5 le trouvent bon. En zone rurale on a une proportion de plus de 70% de ménages qui le déclarent. En milieu urbain on a plutôt 70% de ménages qui trouvent l'accueil passable. Si ces données semblent satisfaisantes, il est nécessaire pour les autorités sanitaires de continuer à faire des efforts permanents pour améliorer l'accueil des malades par le personnel soignant.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune d'Esse, il est important de savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	47,4	66,7
Rural	65,7	60,6
Ensemble	62,4	61,7

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

En moyenne, les ménages déclarent que les médicaments sont disponibles dans les formations sanitaires publiques fréquentées et leurs problèmes de santé sont généralement résolus dans lesdites formations sanitaires. Dans le détail, 65,7% des ménages en zone rurale déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes sont toujours disponibles dans les FOSA. En milieu urbain, la proportion est plus faible, elle se situe en effet à 47,4%. Quant aux problèmes de santé récurrents, ils sont toujours résolus pour 60,6% de ménages en zone rurale contre 66,7% des ménages en zone urbaine. Les chiffres sont certes encourageants mais la différence est encore très forte avec ceux des ménages qui ne trouvent pas satisfaction dans les FOSA locales.

Cet état des choses pourrait pousser les ménages à opter pour des FOSA privées ou pour des FOSA situées hors de la commune. Le tableau suivant renseigne beaucoup mieux sur les raisons de l'insatisfaction des ménages par rapport au service rendu par les FOSA publiques fréquentées.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	5,3	0	66,7	0	0	33,3	0	0	0	66,7	33,3
Rural	6,7	64,7	41,2	35,3	23,5	23,5	52,9	17,6	41,2	17,6	0
Ensemble	6,4	55,0	45,0	30,0	20,0	25,0	45,0	15,0	35,0	25,0	5,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Sur l'appréciation globale du service rendu par la principale formation sanitaire fréquentée, 6,4% des ménages ne sont pas satisfaits de ce service. Les raisons d'insatisfaction sont appréciées à des degrés divers en fonction de la strate de résidence.

En milieu urbain, pour 3 ménages sur 5 l'insatisfaction est due à la mauvaise qualité de services et aux coûts élevés des soins. Pour un ménage sur 5 cette insatisfaction est due au monnayage des soins. En milieu urbain la principale raison pour laquelle les ménages sont insatisfaits du service en matière de santé est l'éloignement des FOSA, cette raison est évoquée par 64% des ménages. Une proportion de près de 53% des ménages déclare que leur insatisfaction est due à l'insuffisance des médicaments. Pour 41% des ménages les raisons seraient plutôt la mauvaise qualité des soins et l'insuffisance des équipements.

Cette situation est plus que préoccupante et appelle à des actions concrètes pour accroître le niveau de satisfaction des ménages.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune d'Esse.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s’engager dans l’amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :														
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d’accès aux soins de santé			Autres	
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l’Etat pour l’extension et l’équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l’Etat pour la réhabilitation et l’équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l’infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités		
Urbain	70,2	33,3	40,4	19,3	/	14,0	29,8	8,8	3,5	7,0	1,8	3,5	3,5	0	
Rural	41,7	15,7	35,8	32,7	/	68,1	7,5	17,7	70,9	12,2	40,9	4,3	0,8	7,1	
Ensemble	46,9	19,0	36,7	30,2	/	58,2	11,6	16,1	58,5	11,3	33,8	4,2	1,3	5,8	

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

En termes d'engagement, les ménages de la commune d'Esse sont prêts à entreprendre plusieurs actions qui se regroupent en quatre axes :

- Formations sanitaires supplémentaires: eu égard à l'éloignement des FOSA fréquentées, les ménages souhaitent que les normes sectorielles soient respectées notamment en ce qui concerne la carte sanitaire, 46% des ménages dont 7 ménages sur 10 en zone urbaine seraient prêts à s'engager pour mener un plaidoyer en vue du respect des normes sectorielles.
- Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires : les actions que les ménages sont prêts à entreprendre s'articulent autour d'un plaidoyer. Ainsi, 36,7% des ménages sont prêts à faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour l'extension des FOSA tandis que 30,2% veulent faire un plaidoyer pour l'équipement des FOSA.
- Amélioration de la gestion des FOSA : c'est l'axe en faveur duquel les ménages sont le plus enclins à s'engager, notamment en zone rurale. 70% des ménages sont en faveur d'un plaidoyer pour l'affectation du personnel supplémentaire, 68% souhaiteraient s'engager en faveur de l'approvisionnement en médicaments et la dotation en équipements.
- Réduction du coût d'accès aux soins de santé : 40,9% des ménages sont prêts à s'engager pour la subvention des Comités de gestion.

On peut constater que la plupart des ménages souhaitant s'engager dans des actions en vue d'améliorer l'offre publique en matière de santé sont dans la strate de résidence rurale. Ceci est sans doute dû au fait que ces ménages font face à de nombreuses contraintes.

Après avoir mesurer le niveau de satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre de services dans le secteur de la santé, qu'en est-il du secteur de l'éducation ?

III.4 Services de l'éducation

La présente section s'intéresse au service public en matière d'éducation, il sera question de capter la satisfaction des ménages tant en ce qui concerne l'éducation de base que l'enseignement secondaire.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1 ^{er} cycle		Secondaire 2 ^{ème} cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	85,7	14,3	79,4	20,6	91,7	8,3	100,0	0	100,0	0
Rural	75,0	25	87,8	12,2	85,7	14,3	71,4	28,6	0	0
Ensemble	78,6	21,4	86,6	13,4	86,6	13,4	83,3	16,7	100,0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Quels que soient les cycles d'enseignement et les strates de résidence, l'offre publique en matière d'éducation est pratiquement plébiscitée par les ménages de la commune d'Esse.

On constate que le secteur privé (privé laïc et confessionnel confondus) est plus présent en milieu rural. Le cycle primaire est celui dans lequel il existe plus d'enfants scolarisés dans le privé, 25% de ménages y scolarisent leurs enfants. Dans le second cycle du secondaire, 28,6% de ménages optent pour des établissements privés.

Les raisons pour lesquelles certains ménages optent pour les établissements privés sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	0	0	90,0
Rural	61,2	18,4	100,0
Ensemble	50,8	15,3	98,3

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Comme évoqué précédemment, les établissements privés sont plus présents dans la zone rurale. La totalité des ménages déclarent que la qualité de l'éducation est la raison fondamentale pour laquelle ils se tournent vers ces établissements. Six ménages sur dix déclarent quant à eux que l'éloignement des établissements publics est la raison pour laquelle leurs enfants sont scolarisés dans le privé, une proportion plus faible (18,4%) a pour raison le coût de la pension.

En milieu urbain, certains ménages font également le choix d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés, 9 sur 10 d'entre eux le font par rapport à la qualité de l'éducation.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	39,7	16,8	21,1	81,7	18,3	100,0
Primaire	39,7	33,0	34,2	85,2	14,8	100,0
Secondaire	39,7	12,1	17,3	84,5	15,5	100,0
Formation professionnelle	17,5	0	3,3	63,6	36,4	100,0
Total	34,1	15,5	19,0	83,1	16,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

La première chose qu'on peut relever c'est l'absence d'un établissement de formation professionnelle en milieu rural. S'agissant de la présence d'un établissement scolaire dans le village ou le quartier des ménages interrogés, 3 ménages sur 10 en milieu urbain disent avoir un établissement scolaire de chacun des cycles (maternel, primaire et secondaire) dans leur quartier. Tandis que 17,5% des ménages du même

milieu déclarent qu'un établissement de formation professionnelle est présent dans leur quartier. Au total, 34% des ménages en milieu urbain ont un établissement scolaire public dans leur quartier.

En milieu rural en revanche, un ménage sur dix déclare avoir une école dans le village, pareil pour un établissement d'enseignement secondaire. S'agissant du cycle primaire, 33% des ménages déclarent avoir une école dans leur village.

Si on procède à une observation d'un point de vue global, les ménages sont mal desservis en matière d'éducation, la situation en milieu rural est encore plus préoccupante, seulement 15,5% des ménages ont une école dans leur village. Le seul bémol c'est la proximité de ces établissements par rapport aux ménages.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Cette sous-section analyse la distance moyenne entre les ménages et les établissements scolaires ainsi que le temps moyen mis à pied pour se rendre dans ces établissements.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	392,3	117,3	218,2	4,3	250,9	25,5
Primaire	484,1	123,8	760,6	15,3	708,8	35,7
Secondaire	12923,0	4,1	906,0	34,1	3159,2	28,5
Formation professionnelle	47,6	1,2	0	0	8,9	0,2

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

La distance moyenne parcourue est de 250mètres pour le cycle maternel, 700mètres en primaire et plus de trois kilomètres en secondaire.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	<i>a un cycle complet</i>	<i>a un atelier complet</i>	<i>a une salle par niveau de classe</i>	<i>Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves</i>	<i>Distribution de livres scolaires</i>
Maternel	8,3	/	7,4	8,3	2,4
Primaire	32,1	/	25,6	32,4	11,0
Secondaire	16,7	/	16,4	16,4	0
Formation professionnelle	0	/	0,6	0,6	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Pour ce qui est des caractéristiques des établissements publics fréquentés, seuls 8,3% des ménages ayant un enfant en cycle maternel déclarent que l'école fréquentée est à cycle complet, pour le primaire la proportion se chiffre à 32,1% et 16,7% pour le secondaire. Pour le cycle formation professionnelle, l'établissement n'est pas à cycle complet selon les ménages.

Pour les salles de classe, 7,4% des ménages disent qu'il y a une salle de classe par niveau pour la maternelle. Le cycle primaire est le mieux doté en matière de salle classe, 25,6% de ménages déclarent que chaque niveau a sa salle de classe. Dans le cycle secondaire, 16,4% des ménages estiment que chaque niveau a une salle de classe.

Concernant les tables-bancs, les écoles primaires sont également les mieux dotées, 32,4% des ménages déclarent que les tables bancs sont en nombre suffisant. Le cycle de formation professionnelle est le moins nanti, une proportion de 0,6% des ménages estiment que les tables bancs sont en nombre suffisant. Pour ce qui est de la distribution des manuels scolaires, selon les ménages seuls les cycles maternel et primaire en bénéficient et ce dans des proportions assez faibles. En effet, seuls 2,4% et 11% des ménages déclarent que les manuels sont distribués respectivement en maternel et au primaire.

On peut déduire de tout ceci que les établissements scolaires dans la commune d'Esse font face à des problèmes de jumelage des niveaux à cause de l'insuffisance des salles de classe, l'insuffisance de tables bancs qui peut également entraîner des surcharges sur les tables bancs ou encore des cas où des élèves sont obligés de s'asseoir à même le sol.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	32,5	57,1	42,9	0	100,0
Primaire	34,0	52,7	38,2	9,1	100,0
Secondaire	40,0	53,6	32,1	14,3	100,0
Formation professionnelle	62,5	0	50,0	50,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Le nombre moyen d'élèves par salle de classe est de 32 pour la maternelle, 34 pour le primaire, 40 pour le secondaire et 62 pour la formation professionnelle. Ces effectifs sont plutôt raisonnables, la norme sectorielle étant de 60 élèves par salle de classe.

En ce qui concerne l'assiduité des enseignants, la formation professionnelle est souffre d'un problème d'irrégularité des enseignants, le problème est évoqué par 1 ménage sur 2. Pour les autres cycles, les chiffres pris globalement indiquent que la moitié des ménages déclarent que les enseignants sont réguliers. Il faut dès lors se demander si les programmes sont entièrement couverts et si cela n'a pas d'incidence sur les performances des élèves.

Il faudrait à présent s'interroger sur l'existence ou non d'un cadre d'échanges entre parents et enseignants au vu de tous les problèmes rencontrés par les ménages vis-à-vis de l'offre d'éducation dans la commune.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	/	/	0,9	33,3	0	66,7	0	66,7
Primaire	/	/	2,4	12,5	0	25,0	12,5	75,0
Secondaire	/	/	1,5	,0	0	20,0	40,0	60,0
Formation professionnelle	/	/	0	12,5	0	31,3	18,8	68,8

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

D'après ces chiffres, l'écrasante majorité des ménages participe aux réunions de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants, ce qui voudrait dire que les parents sont assez conscients de l'importance de leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

Pour ceux des ménages qui ne participent pas aux réunions, 6 ménages sur 10 avancent comme raison le contenu des réunions, pour eux les réunions servent plus à transmettre des informations, les parents ne peuvent ainsi pas échanger avec les enseignants. D'autres raisons comme le non-respect des horaires et la non reddition des comptes sont également évoquées.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	7821,4	13928,6	4125,0	24875	57,1	42,9	0	3,6
Primaire	1759,1	8327,3	1791,8	11878,2	37,3	59,1	3,6	2,7
Secondaire	13780,4	13419,6	5321,4	32521,4	67,9	30,4	1,8	0,6
Formation professionnelle	25000,0	20900,0	0	45900	100,0	0	0	0,6

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Le montant global des frais de scolarité pour le cycle maternel s'élève en moyenne à 24 875 FCFA, 11 878 FCFA pour le cycle primaire, 32 521 FCFA pour le secondaire et 45 900 FCFA pour le cycle de formation professionnelle.

Pour un peu plus d'un ménage sur deux ayant un enfant en maternelle, ces frais sont jugés élevés ; environ 60% des ménages concernés par le cycle primaire déclarent que les frais payés sont raisonnables. Pour le secondaire, presque 68% des ménages jugent les frais exigés élevés. La totalité des ménages ayant des enfants en cycle de formation professionnelle estiment que les frais exigibles sont élevés.

En plus des frais exigibles, certains ménages auraient payé d'autres frais, leur proportion peut être jugée faible mais il n'en demeure pas moins que de telles pratiques sont proscrites. Les responsables des services de l'éducation et les autorités communales, devraient engager des actions pour éviter de telles comportements.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel		8,0	2,7	0	1,5	0	0
Primaire		31,5	13,7	1,2	11,3	1,2	1,2
Secondaire		15,2	6,3	0	5,1	0,3	0,6
Formation professionnelle		0,6	0,3	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

L'APEE est le principal acteur évoqué par le ménage en ce qui concerne la réparation des ouvrages dans les établissements scolaires, ceci quel que soit le cycle d'enseignement. Ce qui corrobore les informations soulignées plus haut sur l'implication des parents dans le fonctionnement des établissements. Il semble important de souligner une fois de plus la place prépondérante qu'occupent les APEE dans le secteur éducatif. La mairie est le deuxième acteur le plus souvent évoqué par les ménages.

Le fait marquant ici est le fait que le MINEFOP ne soit pas cité au niveau de la formation professionnelle bien qu'assurant la tutelle de cet établissement.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

La présente sous-section est dédiée à l'évaluation de la satisfaction ou non des ménages vis-à-vis du service rendu en matière d'éducation dans la commune d'Esse.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	0,6	50,0	50,0	0	50,0	0	0	50,0	100,0	50,0	100,0	0
Primaire	3,9	53,8	46,2	69,2	30,8	15,4	15,4	38,5	92,3	30,8	69,2	7,7
Secondaire	2,1	42,9	14,3	57,1	14,3	42,9	0	42,9	42,9	14,3	14,3	0
Formation professionnelle	0	50,0	50,0	0	50,0	0	0	50,0	100,0	50,0	100,0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Les ménages les plus insatisfaits sont ceux ayant des enfants scolarisés dans le cycle primaire, soit 3,9%. En ce qui concerne le cycle secondaire, 2,1% de ménages sont insatisfaits et 0,6% pour la maternelle.

Dans le cycle maternel, tous les ménages non satisfaits déclarent qu'ils le sont à cause de l'absence de distribution des manuels scolaires et des couts élevés de la scolarité. Un ménage sur deux a comme raisons l'éloignement des établissements, l'insuffisance de salles de classe et d'écoles, ainsi que la mauvaise qualité des enseignements et les mauvais résultats. Les ménages concernés par le cycle de formation professionnelle ont exactement les mêmes raisons d'insatisfaction que ceux de la maternelle et ceci dans les mêmes proportions.

Pour le cycle primaire, 9 ménages sur 10 évoquent comme raison d'insatisfaction l'absence de distribution de manuels scolaires. Les autres principales raisons de leur insatisfaction sont entre autres l'insuffisance d'équipements, les couts élevés de la scolarité et l'éloignement des écoles.

Au niveau du secondaire, 57% des ménages insatisfaits le sont à cause de l'insuffisance des équipements, pour près de 43% des ménages les raisons évoquées sont l'éloignement des écoles, l'assiduité des enseignants, les couts élevés de la scolarité ainsi que la qualité des enseignements dispensés.

D'un point de vue global, l'absence de distribution des manuels scolaires est la raison d'insatisfaction qui fait quasiment l'unanimité. L'insuffisance d'équipements, les couts élevés de la scolarité et l'éloignement des établissements, sont les autres raisons récurrentes évoquées par les ménages.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

A la suite des raisons évoqués pour justifier leur insatisfaction par rapport au service rendu en matière d'éducation, il convient d'aborder à présent des actions que ces ménages pourraient envisager tant au niveau communal que communautaire pour améliorer la situation.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	4,2	3,3	5,1	0,9	1,8	5,1	0
Primaire	14,0	11,3	15,2	10,4	3,0	24,4	0,3
Secondaire	8,9	6,5	8,9	5,4	2,4	10,7	0
Formation professionnelle	0	0,3	0,3	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Au vu des problèmes rencontrés, les ménages sont prêts à s'engager majoritairement pour un plaidoyer en faveur de l'affectation du personnel, sans doute pour pallier au déficit d'enseignants dans les écoles. Ensuite, compte tenu des raisons évoquées pour la non-participation aux réunions de l'APEE, les ménages souhaitent engager comme autre action le renforcement des relations parents – enseignants.

Par rapport au problème d'assiduité, les ménages proposent une action de sensibilisation des enseignants sur la conscience professionnelle.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélégats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	7,4	2,4	3,9	6,0	1,5	1,2	2,1	2,4	1,8	0
Primaire	25,0	3,9	12,8	23,2	2,4	6,3	16,1	9,5	12,8	0,3
Secondaire	13,4	3,9	5,7	11,6	1,8	3,0	7,7	4,2	4,2	0
Formation professionnelle	0	0	0	0,6	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

L'action en faveur de laquelle la plus grande proportion de ménages est prête à s'engager est la participation aux activités de l'école, l'action qui arrive en deuxième position c'est le renforcement des relations parents-enfants. Pour assurer la reddition des comptes dans la gestion des APEE, les ménages souhaitent s'engager en faveur la diffusion des comptes rendu de la gestion de l'APEE.

D'autres actions sont également évoquées par les ménages, il s'agit entre autres de l'octroi des primes aux bons enseignants, la dénonciation des enseignants indélégats, l'acquittement des cotisations des APEE etc. Mais il reste constant que les ménages ont ciblé comme contraintes majeurs l'assiduité des enseignants, le renforcement de la relation entre les parents et les enseignants à travers une plus forte implication dans le fonctionnement des établissements scolaires.

A la suite du secteur éducation, la section suivante est relative à la satisfaction des besoins des populations en ce qui concerne les services fournis par l'institution communale.

III.5 Fourniture des services communaux

Il sera question ici d'analyser la typologie des services rendus par la commune et mesurer la satisfaction des ménages en rapport avec lesdits services.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	9,5	8,0	3,1	12,5	6,3	21,9	21,9	34,4
Acte de mariage	2,4	1,8	12,5	25,0	12,5	37,5	0	12,5
Acte de décès	0,6	0,6	0	50,0	0	0	50,0	0
Légalisation des documents officiels	3,0	2,4	30	20,0	10,0	0	30,0	10,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,6	0,3	0	0	50,0	0	0	50,0
Aménagement des voiries	0,3	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	0,6	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Hygiène et salubrité	0,3	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	1,5	1,5	20	0	20,0	0	0	60,0
Transport public	0,3	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Eclairage public	0,9	0,6	0	33,3	0	0	0	66,7
Aménagement des aires de jeux	5,1	4,8	0	0	5,9	5,9	5,9	82,4
Certificat de domicile	0,6	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Validation des plans de localisation	0,3	0,3	0	0	0	0	0	100,0
Authentification des documents	1,2	0,6	25	0	25,0	0	0	50,0
Informations	2,1	1,5	28,6	14,3	0	0	14,3	42,9
Autres	1,8	0,6	0	0	33,3	16,7	16,7	33,3

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Au cours des douze derniers mois, les services les plus demandés par les ménages auprès de la mairie sont l'établissement des actes d'état civil. L'aménagement des aires de jeu ainsi que la légalisation des documents sont les autres services les plus demandés.

Le constat est assez clair, les usagers qui sollicitent un service communal sont mal accueillis. La plus forte proportion de ménages ayant déclaré que l'accueil est bon est constituée des ménages ayant sollicité l'établissement d'un acte de naissance, cette proportion ne situe qu'à 8%.

Pour le délai d'obtention des différents services sollicités, en se focalisant sur les services les plus demandés, on peut dire que l'appréciation des délais est mitigée. Si certains ménages déclarent recevoir le service sollicité dans des délais raisonnables, d'autres par contre estiment que ces délais sont longs. Rappelons que le délai pour les actes d'état civil est fixé par la mairie à 90 jours.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Cette sous-section permet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles des ménages trouvent que le délai d'attente après avoir sollicité un service à la mairie est long.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus Corrompre	Autres
Acte de naissance	40,6	7,7	0	7,7	61,5	7,7	15,4
Acte de mariage	25,0	0	0	0	50,0	50,0	0
Acte de décès	50,0	0	0	0	0	0	100,0
Légalisation des documents officiels	20,0	0	0	0	100,0	0	0
Délivrance des documents d'urbanisme	50,0	0	0	0	100,0	0	0
Aménagement des voiries	0	0	0	0	0	0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	50,0	0	100,0	0	0	0	0
Hygiène et salubrité	0	0	0	0	0	0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	40,0	11,1	77,8	0	0	0	11,1
Transport public	0	0	0	100,0	0	0	0
Eclairage public	33,3	0	0	50,0	50,0	0	0
Aménagement des aires de jeux	52,9	33,3	0	33,3	33,3	0	0
Certificat de domicile	50,0	25,0	0	0	50,0	25,0	0

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Validation des plans de localisation	0	7,7	0	7,7	61,5	7,7	15,4
Authentification des documents	50,0	0	0	0	50,0	50,0	0
Informations	42,9	0	0	0	0	0	100,0
Assistance et appui aux personnes vulnérables socialement	66,7	0	0	0	100,0	0	0
Autres	40,6	0	0	0	100,0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Près de la moitié des ménages ayant sollicité un service à la mairie lors des douze derniers mois, estiment que le délai d'attente est long voire très long. Quatre ménages sur dix ayant sollicité un acte de naissance déclarent que le délai est long, c'est le cas pour un ménage sur deux ayant sollicité un acte de décès, l'authentification des documents, un certificat de domicile, ou encore la délivrance des documents d'urbanisme. Pour la plupart des ménages qui font cette appréciation, la cause récurrente est la mauvaise organisation des services. Les autres raisons souvent évoquées par les ménages sont le refus de corruption, l'absence de matériel et l'absentéisme des agents communaux.

Si des usagers ne peuvent pas être servis à temps à cause de la corruption, de l'absence des agents communaux ou encore à cause d'une mauvaise organisation des services, cela traduit de vrais problèmes au sein de l'institution communale. Un vrai diagnostic doit être fait afin de déceler les contraintes et définir des solutions adéquates.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	9,4
Acte de mariage	0
Acte de décès	0
Légalisation des documents officiels	30,0
Délivrance des documents d'urbanisme	50,0
Aménagement des voiries	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	50,0
Hygiène et salubrité	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	20,0
Transport public	100,0
Eclairage public	33,3
Aménagement des aires de jeux	5,9
Certificat de domicile	50,0
Validation des plans de localisation	100,0
Authentification des documents	50,0
Informations	42,9
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	16,7
Autres	9,4

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Bien que les services communaux tout comme l'ensemble des services publics soient gratuits, la règle du pourboire semble être une norme érigée au sein de l'institution communale. En dehors des ménages ayant sollicité un acte de mariage ou de décès, pour les autres services sollicités, au moins un ménage a payé un pourboire afin d'obtenir ledit service.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Il s'agira ici de voir dans quelle mesure les autorités communales promeuvent l'engagement citoyen. Ceci à travers la vulgarisation de leurs actions et l'encadrement des communautés.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	<i>Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière</i>	<i>Communication sur le budget annuel</i>	<i>Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière</i>	<i>Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement</i>	<i>Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement</i>
Urbain	3,2	4,8	1,6	23,8	22,2
Rural	8,1	1,1	0,4	12,5	48,7
Ensemble	7,1	1,8	0,6	14,6	43,8

Source: Enquête CCAP2, Esse 2022

Un peu plus de 48% des ménages en milieu rural déclarent que leur village est impliqué dans le processus de programmation et de budgétisation des actions du développement, en milieu urbain, 22% seulement des ménages déclarent être impliqués dans ce processus.

Le fait marquant ici c'est la quasi absence de communication de la commune sur ses activités. En effet, seulement 0,6% des ménages déclarent avoir été la cible d'une communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière ; 1,8% ont reçu une communication sur le budget ; 7,1% quant à eux ont reçu une communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière.

En somme, la commune gagnerait à impliquer davantage les ménages dans ses actions en faveur du développement. Un accent majeur doit être mis sur la communication qui demeure un enjeu majeur en matière de gouvernance.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Le tableau qui suit a pour objectif de capter la non satisfaction des ménages en rapport avec les services rendus par la municipalité, ainsi que les raisons de cette non satisfaction.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	15,9	80,0	50,0	20,0	40,0	20,0	20,0	20,0	20,0	0	10,0
Rural	27,5	54,7	74,7	13,3	9,3	9,3	40,0	62,7	41,3	8,0	10,7
Ensemble	25,3	57,6	71,8	14,1	12,9	10,6	37,6	57,6	38,8	7,1	10,6

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Les ménages insatisfaits des services communaux sont situés pour la plupart en milieu rural avec une proportion de 27,5% contre 15,9% en milieu urbain.

En zone rurale, parmi les ménages insatisfaits 7 sur 10 ont pour raison l'absence d'information sur la gestion communale, 6 ménages sur 10 évoquent quant à eux la méconnaissance des actions menées par la commune, tandis que 1 ménage sur 2 évoque la lourdeur dans le traitement des dossiers. On constate que les principales récriminations de ces ménages sont en lien avec la faible communication des autorités communales.

En milieu urbain 8 ménages sur 10 déclarent être insatisfaits des services communaux à cause de la lourdeur dans le traitement des demandes, un ménage sur deux évoque la non information sur la gestion communale, deux ménages sur cinq déclarent que la corruption est la raison pour laquelle ils sont insatisfaits.

En somme la faible communication des autorités communales, la corruption des agents communaux et les lourdeurs administratives sont les principales raisons pour lesquelles les ménages sont insatisfaits du service offert par la commune.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Au regard des nombreux problèmes soulevés par les ménages et qui constituent une entrave au fonctionnement de la commune et par conséquent donnent lieu à l'insatisfaction des ménages, quelles sont les actions que ceux-ci sont prêts à engager pour inverser la situation ?

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	68,3	34,9	25,4	34,9	11,1	1,6	27,0	19,0	30,2	1,6
Rural	67,4	22,3	51,6	17,2	5,5	3,3	30,0	45,8	62,6	7,3
Ensemble	67,6	24,7	46,7	20,5	6,5	3,0	29,5	40,8	56,5	6,3

Source : Enquête CCAP2, Esse 2022

Plus de 3 ménages sur 5 sont prêts à s'engager pour contribuer à diffuser les informations communales au sein de la communauté, c'est l'action en faveur de laquelle les ménages se sont le plus prononcés. Dans la même lancée, une proportion de plus de 56% de ménages souhaitent s'engager à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune. On peut constater dès lors que les ménages sont plus enclins à s'engager dans des actions en lien avec la communication qui est une des grosses faiblesses de l'institution communale.

Dans le même ordre d'idée, des actions toujours en lien avec la communication sont évoquées par les ménages, on a ainsi : la consultation du babillard, l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires, le suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute et la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires. La mise en œuvre des solutions endogènes constitue également une action en faveur de laquelle de nombreux ménages souhaitent s'engager.

Au total, les ménages ont très bien cerné à leur niveau les pesanteurs qui entravent l'efficacité des services communaux. Ils ont également pu identifier des actions en faveur desquelles ils souhaitent s'engager afin d'inverser la tendance. Il appartient aux autorités communales de prendre en compte les différentes observations afin de corriger les manquements.

Il était question dans ce chapitre de capter le niveau de satisfaction des ménages de la commune d'Esse en ce qui concerne le service public relatif à l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux. S'il existe de réels motifs de satisfaction, force est de constater que de

nombreux efforts reste à fournir pour atteindre un niveau de satisfaction plus élevé. Par ailleurs, les ménages eux-mêmes se sont engagés à impulser un engagement citoyen en choisissant des actions pour lesquelles ils sont prêts à s'engager afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Sur la base des différentes actions choisies par les ménages, il convient d'élaborer un plan d'actions qui devra conduire à la mise en place effective d'un véritable contrôle citoyen de l'action publique.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Le plan d' actions est un ensemble de mesures, de tâches ou d' activités à entreprendre pour réaliser un projet. Il définit la stratégie à appliquer pour arriver à un résultat voulu, ici le résultat dont il s' agit est la mise en place d' un CCAP.

Ce chapitre est consacré au plan d' actions relatif à la mise en place d' un CCAP dans la commune d' Esse, mais avant d' y parvenir, il convient d' évoquer le dispositif de suivi évaluation.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi évaluation constitue une composante essentielle de la bonne gestion et de la redevabilité d' un projet. Il est essentiel pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats et pour fournir des informations fiables et précises aux différentes parties prenantes. Le dispositif de suivi évaluation est un outil permettant d' impliquer les populations dans l' amélioration des services publics rendus.

IV.1.1 Composition et attribution du comité de suivi

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une bonne connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans au moins un des secteurs concernés par le Scorecard ;

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a entre autres comme attributions de :

- Suivre et évaluer l' exécution des activités du plan d' action ;
- Apprécier le niveau d' engagement des responsables d' activités dans leurs tâches d' une part, d' atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d' autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l' Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- S' assurer de l' implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;

- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ; toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège une fois par trimestre et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, la commune prendra des mesures pour assurer certaines charges liées au fonctionnement du Comité.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi est constitué ainsi qu'il suit :

- Un président (élu local),
- Un vice-président (secrétaire général de la commune)
- Un rapporteur (le Cadre chargé des communautés ou le cadre communal de développement),
- Un responsable chargé de l'eau (le délégué départemental du MINEE ou son représentant),
- Un responsable chargé de l'enseignement secondaire (le délégué départemental des enseignements secondaires ou son représentant),
- Un responsable chargé de l'éducation de base (l'inspecteur de l'éducation de base ou son représentant),
- Un responsable chargé de la santé (le chef de district de santé ou son représentant),
- Un représentant de la société civile.

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE										
Accroître la satisfaction des ménages en matière d'accès à l'eau potable	Faciliter l'accès à l'eau potable	Réhabilitation des points d'eau en panne	Le responsable chargé de l'eau	2022	2024	Nombre de points d'eau réhabilités			Rapport du comité de suivi / Base de données PRO-ADP	
		Formation des ménages en techniques de potabilisation de l'eau	Le responsable chargé de l'eau	2022	2024	Nombre de ménages formés	0	100	Rapport du comité de suivi	
	Renforcer l'implication des populations dans la gestion des points d'eau	Création des COGES pour les points d'eau n'en disposant pas	Le responsable chargé de l'eau	2022	2024	Nombre de COGES créés	0	10	Rapport du comité de suivi / PV de création	
		Redynamisation et renforcement des capacités des COGES existants	Le responsable chargé de l'eau	2022	2024	Nombre de COGES fonctionnels	10	30	Rapport du comité de suivi	
SANTÉ										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune d'Esse	Renforcer l'offre de service en soins de santé dans la commune	Plaidoyer auprès des différents partenaires pour la construction de nouvelles FOSA	Le responsable chargé de la santé	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Rapport du comité de suivi	
		Plaidoyer auprès des différents partenaires pour l'extension et la réhabilitation des FOSA	Le responsable chargé de la santé	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Rapport du comité de suivi	
		Plaidoyer auprès des partenaires pour l'amélioration du	Le responsable	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Rapport du	

		plateau technique des FOSA	chargé de la santé						comité de suivi	
	Améliorer la prise en charge dans les différentes FOSA	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Le responsable chargé de la santé	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Rapport du comité de suivi	
		Organisation de sessions de formation du personnel des FOSA en matière d'accueil	Le responsable chargé de la santé	2022	2023	Nombre de sessions formations organisées	0	5	Rapport du comité de suivi	
		Renforcement des capacités des COSA et COGES	Le responsable chargé de la santé	2022	2023	Nombre de sessions formations organisées	0	5	Rapport du comité de suivi	

EDUCATION

Améliorer l'offre de service en matière d'éducation dans la commune	Améliorer les conditions de travail des apprenants et des enseignants	Plaidoyer pour la fourniture des tables bancs et bureaux dans les écoles de la commune	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Décharges / Rapport comité de suivi	
		Plaidoyer pour la construction de nouvelles salles de classe dans les écoles existantes	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Décharges / Rapport comité de suivi	
		Plaidoyer pour la réhabilitation des salles de classe	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Décharges / Rapport comité de suivi	
		Plaidoyer pour le renforcement des équipements dans les établissements	Responsables enseignement secondaire et	2022	2023	Nombre de correspondances envoyées	0	10	Accusés de réception / Décharges / Rapport	

		scolaires (points d'eau, latrines)	éducation de base						comité de suivi	
	Encourager les élèves et les enseignants	Remise de primes d'excellence aux enseignants et élèves méritants	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2023	2025	Nombre d'élèves et enseignants primés	0	200	Rapport comité de suivi	
	Améliorer les relations entre les parents et les enseignants	Sensibilisation des responsables d'APEE sur l'importance des parents au sein de l'association	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2022	2023	Nombre de réunions organisées	0	10	PV des réunions / Rapport du comité de suivi	
		Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne / professionnelle	Responsables enseignement secondaire et éducation de base	2022	2023	Nombre de réunions organisées	0	10	PV des réunions / Rapport du comité de suivi	

FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX

Améliorer la fourniture des services communaux	Assurer un bon accueil aux usagers	Organisation d'une session de formation du personnel communal sur l'accueil des usagers	Secrétaire général de la commune	2023	2023	Rapport de la session de formation	0	1	Rapport comité de suivi	
	Communiquer les activités de la commune au sein des différentes communautés	Elaboration et adoption d'un planning de descentes sur le terrain dans le but de vulgariser les activités de la commune	Secrétaire général de la commune	2022	2024	Planning des descentes / nombre de descentes sur le terrain	0	15	Rapport comité de suivi	
		Diffusion des communiqués spécifiques à travers une radio communautaire	Secrétaire général de la commune	2022	2024	Nombre de communiqués diffusés	0	20	Rapport comité de suivi	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A la suite des phases I et II du PNDP qui avaient pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie des populations locales à travers la facilitation de la fourniture de services sociaux de base, il est logique et nécessaire qu'une évaluation de ces différents services soit faite au cours de la phase III et ultime du PNDP.

En effet, l'un des volets du PNDP III consiste à mesurer la satisfaction des ménages quant à l'offre de services publics mise à leur disposition. Cette volonté continue de mettre le citoyen au centre de toute préoccupation liée au développement, est synonyme de l'application du principe de redevabilité. Dans le cadre du Scorecard, il s'est agi de mesurer la satisfaction des ménages quant aux services offerts dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux, avec en toile de fond la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité d'un processus constitué de plusieurs étapes. Il a ainsi été question de procéder à une enquête auprès des ménages préalablement échantillonnés à travers la commune d'Esse, ainsi qu'auprès des sectoriels concernés. Cette enquête a consisté en l'administration d'un questionnaire élaboré à cet effet, le questionnaire étant spécifique à chaque type d'acteurs. Les données collectées durant l'enquête ont ensuite été traitées par l'INS, puis analysées par l'équipe de l'OSC.

Des données collectées puis traitées et analysées il ressort que, les ménages de la commune d'Esse font face à de nombreuses difficultés dans la fourniture des services publics dans les différents secteurs identifiés. Ces insuffisances relèvent tant de la quantité que de la qualité dans le service rendu.

Il appartient dès lors aux autorités communales aidées de leurs partenaires techniques et financiers de trouver des solutions en vue de pallier ces insuffisances et assurer la satisfaction des ménages dans les secteurs dédiés. La Commune devra rendre effective la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées dans le présent rapport d'enquête, ceci à travers l'opérationnalisation du plan d'actions pour la mise en place d'un CCAP ainsi que du dispositif de suivi-évaluation qui l'accompagne.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête Scorecard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Commune _____	
S1Q04	Lot de communes _____	
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser)	
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

CODES S1Q13

- | | | |
|------------------------------------|--|--|
| 1 = Chef de Ménage | 3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e) |
| 2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage | 4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e) | 6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e) |
| | | 7= Domestique |

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> S2Q17		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 3=Forage avec pompe électrique 6.Rivière 8.Borne-fontaine 7=Adduction en eau potable		☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui —————> S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non —————> S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 —————> S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE

S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais	_
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP	_
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	_
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP	_
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?	_ _ _
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18	_
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ? A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	_ _ _ _ _ _ _
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18	_
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année	_ _ _ _
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.	_
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ? A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	_ _ _ _ _ _ _
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ? A. Points d'eau supplémentaires A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) _ _ _ B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau _ _ _ _ _ C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau _ _ X. Autres à préciser _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Section III. SANTE

S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP
	A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district _ _ _	

Section III. SANTE

		D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		☐
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	☐
		B. Pédiatrie	☐
		C. Laboratoire	☐
		D. Petite Chirurgie	☐
		E. Hospitalisation	☐
		X. Autres à Préciser : _____	☐
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐

Section III. SANTE

S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas			☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non			☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15			☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires C. Amélioration de la gestion des FOSA C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans					
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ?	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

	1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant				
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				☐
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

	ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non				
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)
		Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle)	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

	pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non				
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE ☐ B. Le Maire (Commune) ☐ C. Une organisation du village ☐ D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP ☐ E. Les Elites ☐ X. Autres partenaires (à préciser) ☐				
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement ☐ B. Insuffisance de salles de classe ☐ C. Insuffisance d'équipements ☐ D. Insuffisance des écoles ☐ E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, ☐ E2. Ponctualité ☐ E3. Qualité des enseignements ☐ F. Absence de distribution de manuels scolaires ☐ G. Mauvais résultats ☐ H. Coûts élevés de la scolarité ☐ X. Autres à préciser ☐				
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				

Section IV. EDUCATION

	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24b	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquittement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section IV. EDUCATION

Services communaux 	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Sinon, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisnable 2=Long 3=Très long Si S5Q04=1 → S5Q06	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Transport public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Informations	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐ N ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐

Section IV. EDUCATION

S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	☐
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ? A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers ☐ B. Non information des populations de la gestion communale ☐ C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel ☐ C2. Corruption ☐ C3. Mauvais accueil ☐ C4. Manque de professionnalisme ☐ D Méconnaissance des actions menées par la commune ☐ E Manque de confiance envers l'exécutif municipal ☐ F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) ☐ X. Autres (à préciser) _____ ☐	
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ? A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté ☐ B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion ☐ C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) ☐ D. Consultation du babillard de la commune ☐ H. Interventions dans les radios communautaires ☐ H1 Animation des tranches d'antenne ☐ H2 Suivi des tranches horaires dédiées ☐ H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées ☐ H4 Adhésion à des groupes d'écoute ☐ I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune ☐ X. Autres (à préciser) : _____ ☐	

Observations sur l'enquête



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région	
S1Q02	Département	
S1Q03	Lot de Communes	
S1Q04	Commune	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X	
S1Q14	_____ Y _____ Z _____	
	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser: _____)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

C. Forages avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
D. Forage avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
E. Borne-fontaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
F. Source	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
G. Réseau d'adduction d'eau communal	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	_					
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?					_ _ _
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3					_
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non				_
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non				_
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non				_
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non				_
		X. Autres (à préciser) _____				_

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	_	_	_ _
B. Délivrance des documents d'urbanisme	_	_	_ _
C. Aménagement des voiries	_	_	_ _
D. Gestion des déchets / Assainissement	_	_	_ _
E. Légalisation des documents	_	_	_ _
F. Authentification des documents	_	_	_ _
G. Hygiène et salubrité	_		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	_		
I. Aménagement des aires de jeux	_		
J. Eclairage public	_		
K. Transport public	_		
L. Aides aux indigents	_		
X. Autres (à préciser) _____	_		



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?	
A. Puits avec pompe à motricité humaine						
B. Puits avec pompe électrique						
C. Forages avec pompe à motricité humaine						
D. Forage avec pompe électrique						
E. Borne-fontaine						
F. Source						
G. Réseau d'adduction d'eau communal						
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)						
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	☐
		X. Autres (à préciser) _____	☐



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel						
Primaire						
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public					
	B. Privé laïc					
	C. Privé confessionnel					
	D. Ecole de parents					

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Primaire	A. Public					
	B. Privé laïc					
	C. Privé confessionnel					
	D. Ecole de parents					
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					



**ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS
L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION
PUBLIQUE (SCORECARD)**

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?			
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			



ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	
S1Q09	Téléphone du répondant _____	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
B. Centre Médical d'Arrondissement	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
C. Hôpital de district	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
D. Hôpital régional	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
X. Autres (à préciser)	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_	_	_	_	_	_
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					_				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non					_				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?					_ _ _				

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU ET AFAMBA
DIVISION

ESSE COUNCIL

PROJET D'ARRETE MUNICIPAL N° _____/.../.../.../...

*Constatant la composition du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique
par le Scorecard II dans la Commune d'Esse*

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Générales Décentralisées
- Vu l'Arrêté N°.../A/MINATD/DCTD du constatant l'élection de Monsieur _____ comme Maire de la Commune d'Esse et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 28 Juin 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- Vu l'accord de crédit N° 5718-CM du 03 Février 2016, signé entre le Cameroun et la Banque Mondiale en vue de la mise en œuvre du PNDP ;
- Vu la convention de cofinancement du Convention Plan Communal de Développement et activités connexes N° .../.../CENTRE/PNDP/COMMUNE D'ESSE signée le entre le PNDP et la Commune d'Esse;
- Considérant les résultats du rapport d'enquête du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

ARRETE

Article 1^{er}: Il est créé dans la Commune d'Esse, un **Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II** et ci-après désigné le « **Comité** ».

Article 2 : Ce Comité est chargé :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action au niveau communal sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs d'après le Plan d'Action validé à cet effet ;
- D'accompagner la commune dans la synchronisation des interventions et des actions de tous

- les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le Plan d'Action ;
- De mettre en œuvre toutes directives relatives à l'amélioration du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune d'Esse;
 - De faire tenir à la diligence de son Président, à la sanction du Maire, un rapport circonstancié précisant les mesures susceptibles d'améliorer l'exécution des activités du Plan d'Action.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le premier adjoint au maire de la Commune d'Esse;

Vice-président : le Secrétaire Général de la commune

Rapporteur : Le Cadre chargé des communautés de la Commune d'Esse;

Membres :

- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires de la Mefou et Afamba ou son Représentant ;
- L'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base d'Esse ou son représentant,
- Le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie de la Mefou et Afamba ou son Représentant ;
- Le Chef de district de santé couvrant l'Arrondissement d'Esse ou son Représentant ;
- Le Cadre de Développement de la Commune d'Esse,
- Un représentant de la société civile.

Article 4 : Le Comité se réunit une fois par trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

Article 6 : **Dispositions diverses et finales.**

- 1- Les travaux du comité sont présidés par le Président ou le vice-président en cas d'empêchement du premier.
- 2- Le président, peut en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences ;
- 3- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites, toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport, dans la limite des ressources disponibles ;
- 4- Les frais de fonctionnement du Comité sont supportés par le budget de la Commune d'Esse.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Esse, le _____

Le Maire

Ampliations :

- *PREFET*
- *SOUS-PREFET*
- *INTERESSE*
- *ARCHIVES/CHRONO*